

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

10 Mai 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf Mai à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 17

Absents : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mmes KICA, VOLLAIS, Mrs WALTER (Arrivé à 20h11), VALLEE ; Adjoint

Mmes ADAM, BRUNET, D'OLEON, GAUDIN, GUILLEMOT, JUMELIN, Mrs BAYLE, FOUCHER, LAURENT, MARIE, TORRES et VAUVARIN.

Absents excusés : Mme CHRETIEN, Mr MAYEUR.

Secrétaire de séance : Mr VALLEE.

Le procès-verbal de la séance du 31/03/16 est approuvé.

N° 1 – DECLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES DU LOTISSEMENT DU LIEU BARON :

Madame KICA, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déclasser des parcelles communales dans le lotissement du Lieu Baron, comme suit :

Parcelles issues du domaine public et créées en vue de les déclasser du domaine public	Parcelles issues du domaine privé de la commune et créées en vue de les céder
AH D.P.A. (61 m ²)	AH 74R (92 m ²)
AH D.P.B. (98 m ²)	AH 74S (61 m ²)
AH D.P.C. (53 m ²)	AH 74T (70 m ²)
AH D.P.D. (87 m ²)	AH 74U (89 m ²)
AH D.P.F. (35 m ²)	AH 74V (225 m ²)
AH D.P.G. (56 m ²)	AH 74W (109 m ²)
AH D.P.E. (117 m ²)	AH 75d (241 m ²)
AH D.P.H. (108 m ²)	AH 75e (138 m ²)
AH D.P.I. (100 m ²)	AH 75f (358 m ²)
AH D.P.J. (102 m ²)	AH 157p1 (5,05 m ²)
AH D.P.K. (26 m ²)	AH 180 (105 m ²)
AH D.P.L. (17 m ²)	AH 181 (79 m ²)
AH D.P.M. (121 m ²)	AH 182 (334 m ²)
AH D.P.N. (46 m ²)	
AH D.P.P. (134 m ²)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte les déclassements sus-énoncés,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à ces transferts.

N° 2 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER AU DFC :
(Arrivée de Mr WALTER)

Dans la continuité des relations mises en place depuis 2008 du suivi des dossiers liés au DFC, et compte-tenu de la volonté du Conseil Municipal exprimé lors de la réunion en date du 10/03/16 concernant le vote des subventions aux associations, où il avait décidé que le versement de la subvention au DFC serait soumise à certaines conditions, notamment celle de voir siéger un membre du conseil municipal au conseil d'administration et pour veiller au respect de l'utilisation du terrain communal et des vestiaires, et de suivre l'ensemble de leurs activités.

Monsieur MARIE se porte candidat à cette élection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Monsieur MARIE pour siéger au DFC.

N° 3 - MISE EN VENTE D'UNE MAISON RUE DE VERDUN :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services de France Domaine ont évalué la maison communale située au 3, Rue de Verdun conformément à la délibération prise en date du 05/02/16.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le prix de vente comme suit :

- pour l'immeuble situé 3, Rue de Verdun à Dozulé, cadastré AL n° 2p à 98 000 €,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires quant à la mise en vente de cette maison et à la signature de l'acte de vente correspondant.